

Numéro de commentaire	Auteur du commentaire	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	Modification proposée ou Réponse à la question posée	Modification ou réponse retenue
1	DDT d'Indre-et-Loire	Catalogue d'objets p.1	Général	Par rapport à la version 2.5 du CC du CNIG, ne manquerait-il pas la classe d'objet "COMMUNE" graphique, calquée sur les limites de commune de la Bd Parcellaire ou le PCI Vecteur, et donnant les mêmes informations que la couche PLU ?(cf version CC 2.5)	Couche supplémentaire nommée POS_PLU_CC graphique, avec comme champ le N° Insee de la Commune, son nom, la date d'approbation du document (en relation avec les zonages représentés ...), le lien sur le règlement ENTIER (facilité de gestion des fichiers ...plutôt qu'un fichier par type de zone), lien sur le PADD, lien sur les orientations particulières d'aménagement.	Le document CNIG est un extrait du document ayant vocation à servir de CCTP dans le cadre d'une consultation. Le choix a été fait de ne pas demander au prestataire d'implémenter une classe « PLU-POS-CC » qui est considérée comme organisationnelle. Cependant cette classe reste essentielle.
2	DDT d'Indre-et-Loire	Page 3 - 1.1.2	Compréhension du sujet, éditoriale	TypeZoneSimplifiée : AUc = à urbaniser alternatif ? à expliciter ... "à urbanisme alternatif" : dénomination posant Pb à des chargés d'étude d'urbanisme donc aussi aux dessinateurs ou autres personnes devant intervenir dans la production des documents sous SIG	A redéfinir plus précisément	La définition de cette valeur énumérée sera ajoutée dans le document (celle du standard COVADIS sera reprise)
3	DDT d'Indre-et-Loire	Page 3 - 1.1.2	Compréhension du sujet, éditoriale	TypeZoneSimplifiée : AU = à urbaniser bloqué ? à expliciter ... "à urbanisme bloqué" : dénomination posant Pb à des chargés d'étude d'urbanisme donc aussi aux dessinateurs ou autres personnes devant intervenir dans la production des documents sous SIG	A redéfinir plus précisément	La définition de cette valeur énumérée sera ajoutée dans le document (celle du standard COVADIS sera reprise)
4	DDT d'Indre-et-Loire	Page 3 - 1.1.2	Compréhension du sujet, éditoriale	Distinction Nh et Nd peut claire (TypeZoneSimplifiée)	A mieux définir (la distinction) pour les non-spécialistes en urbanisme. Ne pas se borner au renvoi sur le Règlement du Code de l'Urbanisme	La définition de ces valeurs énumérées sera ajoutée dans le document (celle du standard COVADIS sera reprise). Le classement d'une zone PLU en Nh ou Nd nécessite une interprétation de son règlement qui ne peut être faite que par un urbaniste.
5	DDT d'Indre-et-Loire	Page 3 - 1.1.2	Technique	Manque champs identifiant des <> classes d'objets (cf v2.5), date d'approbation, code insee (pour recherche , extraction rapide si SIG départemental ou régional ...)	Champs à ajouter pour Zone_URBA, Prescription, INFO (cf v.2.5)	Les champs en question ne sont pas des propriétés propres aux classes d'objets mentionnées, c'est pourquoi ils n'apparaissent pas comme des attributs dans le catalogue d'objets. Ces champs n'apparaissent que dans la partie implémentation pour simplifier l'utilisation des données.
6	DDT d'Indre-et-Loire	Page 3 - 1.1.2	Technique	Supprimer champ TexteReglement si classe POS_PLU_CC créée (cf remarque N°1)	Lien sur un seul fichier règlement plutôt que plusieurs fichiers par type de zone (facilité de gestion des fichiers > MAJ / Modifications ultérieures ...	cf. réponse au commentaire n°1
7	DDT d'Indre-et-Loire		Technique	Proposition : En plus du téléchargement du CC du CNIG, proposer un exemple, un modèle de réalisation à suivre ...	Proposition : En plus du téléchargement du CC du CNIG, proposer un exemple, un modèle de réalisation à suivre ...	La structure de tables proposée par le CC sera créée pour être prête à l'emploi.
8	DDT d'Indre-et-Loire	Page 5 - 1.2.2	Editoriale	Pas seulement des renvois sur le Code de l'Urbanisme (Type de prescription idem pour la couche INFO_SURF)	Mieux expliciter / détailler l'"aspect urbanisme" pour les non-spécialistes amenés à numériser et renseigner les bases de données.	Des définitions complémentaires seront ajoutées dans un document permettant de mieux s'approprier le document (comme dans le document COVADIS)
9	DDT d'Indre-et-Loire	Page 8 - 1.5.2	Technique	Numérisation des prescriptions de type "19" > ambitieux !!!! ? Type "27" > PEB > à prévoir par la COVADIS, couche à part entière avec + d'informations ...?		Oui, le standard COVADIS sur les PEB aérodrome s'applique depuis mai 2010 au sein du MEEDDM. L'autorité publique numérisant ou produisant son document d'urbanisme pourra récupérer les zones du PEB qui la concerne lorsque celui-ci est déjà disponible dans une forme numérique.
10	DDT d'Indre-et-Loire	Page 11 -1.8.2 ...	Technique / Question ?	Champ NATTRAC / nature du tracé : intérêt du champ ?	A supprimer ? étant donnée la pérennité des couches habillage pour l'édition du plan. Evite une lourdeur de saisie supplémentaire ?	Ce champ est indispensable pour une collectivité recherchant la dématérialisation complète du document d'urbanisme.
11	DDT d'Indre-et-Loire	Page 13	éditorial	Incohérence entre les préconisations de dénomination des fichiers Prescription et Info page 15 (exemple) et page 13	Suivre préconisation page 15 (+ Code Insee + Date Approbation)	Les préconisations de la page 15 sont celles à suivre.

12	- Pays de Langres	Page 14	technique	Pas de prise en compte des PLU intercommunaux dans les règles proposés pour la dénomination des répertoires	Classer les PLU par code d'interco puis par code commune pour permettre de classer les PLU intercommunaux	Un PLU intercommunal est en effet stocké découpé dans les n répertoires communaux. La relation entre les n répertoires communaux et le PLU intercommunal se fait en implémentant la classe DocumentUrba (qui sert à la gestion des documents).
13	GBINFOGRAPHIE		technique	Par rapport à la remarque précédente, quelque soit la règle retenue pour la dénomination des fichiers bien prendre en compte que mapinfo tronque à l'affichage le nom des tables à 30 caractères. La distinction entre 2 tables doit donc se faire impérativement avant ces 30 caractères.		Les noms des tables Mapinfo sont suffisamment courts (cf. implémentation en fichiers informatiques p.17). Ex: ZONE_URBA.TAB, INFO_LIN.TAB
14	GB INFOGRAPHIE	page 7	technique	Il existe parfois des emplacements réservés non matérialisés par des objets surfaciques (exemple une route dont l'élargissement est prévu et pour lequel l'emprise n'est pas reportée mais seulement un étiquetage le long de l'axe)	Rajouter l'occurrence 05:"emplacement réservé" à la classe PRESCRIPTION_PCT	Modification ou réponse retenue
15	DDE971	page 16	question	En Guadeloupe, les PLU n'avancent pas, les POS sont encore et toujours en vigueur. De ce fait, des mises à jour POS restent incontournables. Nous allons aussi nous caler sur la bdparcellaire. Cela ne pose pas de problème majeur sous mapinfo, mais s'il fallait intégrer les POS dans un sgbd selon le mcd, il faudrait compléter les listes et énumérations ? Elles seront gérées au niveau local ou centralisé ?		L'intérêt de la démarche et bien de développer l'utilisation des PLU numérique. Dans le cas des travaux du CNIG la proposition d'une transcription des POS vers les zones PLU ne sera pas faite. Il convient de produire localement ces transcription à la lecture des règlement de zone et en collaboration avec un urbaniste
16	DDTM29	page 2	Cohérence	Les cartes communales ne sont pas proposées dans l'objet du catalogue alors que dans le document C page 36 le champ TYPEDOC peut prendre les valeurs "PLU", "POS" ou "CC"	Dans le 29 les zonages des cartes communales sont la table d'assemblage des documents d'urbanisme avec les POS et PLU	Des définitions complémentaires seront ajoutées dans un document permettant de mieux s'approprier le document (comme dans le document COVADIS)
17	DDTM29	B3	Cohérence	Le schéma conceptuel de données fait référence aux classes « Perimetre_info » « Lineaire_info » et « Point_info » que l'on ne retrouve pas ailleurs dans le document.		Le modèle conceptuel sera corrigé pour être cohérent avec le catalogue d'objets
18	DDTM29		Général	Exemple de nom de table rencontré tout au long de ces 2 documents pour uniquement le zonage : "ZONE_URBA", "zoneURBA", "N_ZONE_URBA_S_ddd" - Idem pour les répertoires « Donnees_geographique » ou « Informations_geographiques » ... ou encore « Pieces ecrites » ou « Pieces écrites » ...	Une diffusion large des tables définitivement validées ainsi que la structure de répertoire préconisée dans un seul de ces 2 documents devrait être faite, pour être vraiment utilisé et surtout être homogène d'un département à l'autre en attendant une application qui exploite l'ensemble	Les noms de tables Mapinfo vont faire l'objet d'une révision pour être totalement cohérents dans les deux documents. Les noms proposés dans le document CNIG sont ceux retenus.
19	DDTM40	Organisation P14 – Sous dossier "Pieces ecrites"	Général	La proposition de découpage en sous-dossier paraît lourde : - pour celui qui doit créer cette arborescence, - pour celui qui la consulte, - pour créer facilement des hyperliens vers ces documents. De plus, le chemin d'accès aux documents est rallongé. Elle ne prend pas en compte tous les documents (liste variable selon les communes) : délibération du conseil municipal, arrêté préfectoral, orientations d'aménagement.	Le nom des fichiers inclut le numéro d'ordre de la pièce dans le document original et un libelle concis mais clair. Ex : 40089PLU20050205_5-0_Orientations-Amenagement.pdf 5-0 est le numéro dans le document original.	Les sous-répertoires proposés reprennent la structure d'un dossier PLU. Toute pièce écrite autre sera rangée dans le répertoire 'piece ecrite'
20	DDTM40	Organisation P15 – Découpage en fichiers élémentaires	Question	Je ne comprend pas l'exemple : s'agit-il d'un règlement ? Nos règlements ne sont structurés de la sorte. Je ne vois pas comment les découper ainsi ...		L'exemple sera modifié en prenant comme format le PDF.

Numéro de commentaire	Auteur du commentaire	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	Modification proposée ou Réponse à la question posée	Modification ou réponse retenue
1	Agglomération de la Région de Compiègne	C.1.3 (p42/57)	technique	Pour l'implémentation sous MapInfo, la classe HABILLAGES_TXT du modèle conceptuel n'est pas reprise	Création d'une table habillage de type texte ou de type linéaire permettant de porter le texte comme étiquette avec un attribut	Le document COVADIS sera modifié pour tenir compte du dictionnaire du document CNIG et la table HABILLAGES_TXT sera ajoutée.
2	Agglomération de la Région de Compiègne	C.1.3 (p39/57)	éditoriale	Pour la table N_PRESCRIPTION_LIN_URBA_ddd, le champ TXT est indiqué comme étant sous la forme d'une date (AAAA-MM-JJ) de type C(10).	Par analogie aux autres tables, le champ TXT devrait être de type C(80) et ne pas indiqué en définition un format de date.	Faute de frappe corrigée
3	CPII	C.1.3 page 37	technique	La table mapinfo N_ZONE_URBA_S_ddd ne comporte pas de champ identifiant la zone elle-même. Ce qui interdit d'y faire référence, soit dans une autre table mapinfo, soit dans un document externe. Cette situation peut s'avérer très pénalisante dans certaines situations. Il en est de même pour les tables suivantes.		L'utilité d'un identifiant pour les objets de la classe <ZoneUrba> a été examinée. Il n'a pas été retenu de gérer un identifiant pour cette classe d'objets. Aucun des cas d'utilisation recensés ne rend cet identifiant indispensable. Pour autant, cette décision n'interdit pas d'en créer si les besoins locaux le justifient.
4	GB INFOGRAPHIE	C.1.3 Page 37 et suivante	technique	Dans l'annexe C les LIBELLE sont codés en 254, dans l'annexe B en 256. Les champs TXT sont codés sur 10, d'après la réponse ils devraient passer à 80 mais est-ce suffisant? (je pense notamment aux occurrences 02, 11, 21 etc). S'il s'agit de copier la valeur de l'occurrence, par exemple pour 02: nous sommes déjà à + de 80. Plus généralement vérifier la cohérence au niveau des formats entre l'annexe B et C (dans un document les DATAPRO et DATVALID sont codés en C8 dans l'autre en C10....)	Ne pas être trop restrictif sur les formats de chaîne de caractères	La longueur maximum étant de 254 caractères dans Mapinfo, cette valeur sera modifiée dans l'annexe B. Le champ TXT est limité à 10 caractères car il doit servir à créer des étiquettes (et non pas les champs de type énuméré). Le codage des dates dans le document CNIG se fait en texte pour répondre au besoin d'échange de données. Les dates sont codées dans le document COVADIS par des champs de type 'Date' pour simplifier les requêtes dans Mapinfo.
5	GB INFOGRAPHIE	C.2 Page 53	question	Dans les métadonnées correspondant au Projection il n'y a pas les projections RGF93 Coniques Conformées? Le PCI Vecteur qui sert de référentiel à la digitalisation est maintenant mis à jour dans ce type de projection.		La COVADIS ne peut que préconiser le Lambert93 conformément à la position du MEEDDM. Mais cette métadonnée peut être modifiée si le jeu de données local est dans une autre projection (CC, UTM...)
6	DDT d'I&L	C1.3	Technique	Table N_Document_Urba : à rendre graphique : calée sur les limites de communes du référentiel utilisé pour la saisie des zonages > Affichage sous Cartelie par ce biais là. La table N_Rel_Doc_Urba_Com... devient inutile.		Les standards COVADIS proposent une structure pour l'échange des données. Ils évitent de dupliquer la géométrie des référentiels lorsque ce n'est pas indispensable (car cela est une source potentielle d'incohérence = bonne pratique ADL). Rien ne vous empêche de créer une tierce table graphique dérivée pour des besoins de publication cartographique.
7	DDT d'I&L	C1.3	Technique	Table N_Document_Urba : ajouter un champ permettant le lien vers le PADD / ... / le règlement global > Consultation sous Cartelie !!		Les besoins identifiés lors de l'instruction COVADIS n'ont pas fait ressortir l'utilité de ce lien. Idem de précédemment, cela peut très bien être ajouté pour des besoins de publication cartographique.
8	DDT d'I&L	C1.3	Question	Utilité du champ DATVALID : "lourdeur" de saisie ? un suivi par date d'approbation du document général ne suffit-il pas (suivi des modifications ...)		Le suivi des révisions partielles que subit un DU approuvé nécessite ce champ DATVALID (qui aura la même valeur juste après l'approbation). Cela permet d'identifier les éléments du plan graphique ayant subi une modification après l'approbation du document.
9	DDT d'I&L		Question	Pas d'identifiant pour les zonages, prescriptions et table Info ? (cf v2.5)		Voir la réponse apportée au commentaire 3
10	DDT d'I&L	Page 41	Question	Intérêt du champ NATTRAC pour les couches "Habillage" > pour éviter les lourdeurs de saisie inutile (la numérisation d'un document complet est déjà ambitieux !!)		Renseigner les éléments présents dans la numérisation est important. Dans le cas des classes d'habillage il convient d'indiquer la nature de l'objet numérisé. Il ne s'agit ici pas d'une contrainte forte de saisie car ce champ n'est pas à renseigner obligatoirement.
11	DDT d'I&L	Page 36	Editorial	Rappel des définitions du champ ETAT du document urba (mentionné dans le CC du CNIG mais non redéfini dans le document COVADIS).		Ces définitions sont fournies dans la partie B 'Contenu du standard de données' du document COVADIS (cf. § B.3.1)
12	DDE971	Page 53	Technique	En Guadeloupe/Martinique, le système géodésique de référence est WGS84		Modification apportée

13	DDTM29	C.1.2 page 34	Cohérence	-nature du document d'urbanisme vaut soit "POS", soit "PLU"	Pages 36 dans le champ « TYPEDOC » il est proposé PLU, POS et CC	Le CdC du CNIG ne s'applique qu'aux POS et PLU. Le standard COVADIS ajoute une classe DocumentUrba qui modélise ensemble documents POS et PLU. La valeur CC est en effet à supprimer.
14	DDTM29	C.1.3 page 36	Précision	Définition : Table contenant la liste des documents d'urbanisme existants ...	Préciser "en vigueur" : Définition : Table contenant la liste des documents d'urbanisme en vigueur existants...	La définition de la classe est plus large (cf. §B.3.1 du standard COVADIS complet). La table peut à stocker les documents en élaboration, en vigueur et ceux qui ont été en vigueur. La formulation suivante conviendrait mieux: "Table contenant la liste des documents d'urbanisme dont la numérisation ou l'élaboration sous forme numérique est engagée."
15	DDTM29	C.1.3 page 37	Rédaction	Table N_ZONE_URBA_S_ddd Définition : ... document PLU ou POS	rajouter CC pour Carte Communale	La définition de la classe correspondante est bien limitée aux zones des PLU et des POS. Une autre table sera proposée dans le standard COVADIS Carte Communale pour stocker les zones des CC. La table ZONE_URBA ne correspond bien qu'aux zones des PLU et POS
16	DDTM29	C.1.3 page 37	Technique	Champ LIBELLE (chaîne de 254 caractères) incohérence avec l'exemple de l'annexe B page 3 > champ contenant un code zone court « 2Auc »	Préciser ce que contient le champ LIBELLE (Car 254) (le code de la zone « 2Auc » ou le libellé complet « zone destinée à l'urbanisation future, secteur en construction discontinu (à faible densité), » . Les deux informations sont indispensables > prévoir un champ supplémentaire - Parfois le libellé long précise le caractère inondable d'une zone !!!	Le champ en question doit bien contenir le libellé long de la zone d'où 254 caractères.
17	DDTM29	page 42	Cohérence	Tables N_HABILLAGE_PCT_URBA_ddd non homogènes (attributs différents entre les documents B et C)		Le document COVADIS est modifié pour tenir compte du dictionnaire proposé par le document CNIG (la table HABILLAGE_TXT est notamment ajoutée)
18	DDTM29	C.1.2 page 34	Cohérence	Le nommage des sous-répertoires est différent d'un document à l'autre « 44000_PLU_20070707 » page 14 du doc B et « 44000_PLU_2007-07-07 » page 34 du doc C		Même réponse que précédemment
19	---	C.1.1	Général	Le format MapInfo .tab est-il utilisé à titre d'exemple ou bien est-il préconisé pour l'échange des données du PLU ? Le choix de GML de l'OGC comme format d'échange a-t-il été évoqué ? Avantages du format GML : - ouvert - normalisé (ISO 19136) - vérifiable : il est possible de vérifier si le contenu d'un document GML est conforme au modèle de données (schéma d'application) du format : présence et valeur des attributs, intégrité référentielle, type de géométrie, domaines de valeurs... - à travers les service WFS, c'est le format GML qui doit être utilisé pour l'échange de données dans le cadre de la directive Inspire. Inconvénient du format GML - Il y a plusieurs versions du format. La norme ISO 19136 s'appuie sur la version GML 3.2 qui n'est pas encore supportée par de nombreuses applications.		Le CNIG s'est posé la question du GML comme format d'échange et a choisi de continuer à utiliser l'Edigéo en attendant que le format GML se démocratise. La COVADIS a en effet choisi le format Mapinfo car les deux ministères participant travaillent avec cet outil. Afin d'être opérationnel, priorité a été donnée au format Mapinfo pour le stockage et les échanges internes de données. Cela n'exclut pas de proposer un format d'échange INPSIRO-compatible lorsqu'une version du GML stable aura abouti.

20	----	C.1.1	Technique	<p>Les règles de nommage utilisées dans le document Covadis covadis-extrait_127357398075103600.pdf(C.1 Structure des données) ne sont pas conformes au modèle de données présenté aux sections 3 et 4 du document cnig annexe-b_publiee_127357335532842700.pdf.</p> <p>Un seul exemple :</p> <p>Le document CNIG décrit un type d'entité (ou classe) ZONE_URBA, on devrait donc retrouver un fichier ZONE_URBA.tab dans le cas d'une implémentation au format MapInfo.</p> <p>Or, ce fichier porte le nom N_ZONE_URBA_S_ddd.TAB où ddd représente le numéro du département du gestionnaire des données. Cela pose un double problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - incohérence entre le modèle physique de données et les noms de fichiers - les noms de fichiers eux mêmes sont porteurs d'information ce qui ne devrait pas être le cas. <p>Un nom de fichier ne devrait servir qu'à identifier le type d'entité auquel il se rapporte, ZONE_URBA en l'occurrence.</p> <p>Si le numéro du département est important, cette information doit être stockée sous forme d'attribut. Il est également possible pour des raisons pratiques d'utiliser ce numéro dans le nom du jeu de données (en l'occurrence le répertoire) mais pas dans le nom de fichier.</p>	<p>Les noms de tables Mapinfo vont faire l'objet d'une révision pour être totalement cohérents dans les deux documents. Les noms proposés dans le document CNIG sont ceux retenus de manière à garantir les échanges entre Etat-collectivité.</p>	
21	DDTM40	Livraison informatique – Nommage des sous-répertoires – P34	Technique	<p>Le nommage des dossiers de stockage considère que un document opposable = une date. Ce n'est pas toujours le cas. Il peut être constitué par le document de base (Elab., Révision) et par des modifications, révisions simplifiées, mises à jour. Sur ce principe, le nom du dossier évoluera au gré de l'évolution du document. Les liens pointant sur ces dossiers ne fonctionneront alors plus.</p>	<p>Il serait préférable d'indiquer le nom du document à la place de la date. Par Exemple : 40252_PLU_Rev2 Ce nom ne sera pas sujet à évolution.</p>	<p>Chaque évolution du document d'urbanisme génère un nouveau sous-répertoire de stockage. Cette règle est notamment motivée par l'ADS qui a besoin de conserver toutes les versions successives du document. Généralement, on évite de tenir compte dans les noms de répertoire ou de fichier des types de procédures PLU qui peuvent évoluer. Il est toujours conseillé d'utiliser un système de nommage utilisant des conventions universelles.</p>
22	DDTM40	Livraison informatique – Nommage des tables – P35	Technique	<p>Il est proposé aux services un nommage des tables issues de l'assemblage départemental pour un stockage dans la GéoBase. Alors qu'il est proposé une organisation des dossiers/sous-dossiers de stockage, il n'est pas proposé de règle de nommage des fichiers à stocker. Il semble utile de proposer aux maîtres d'ouvrages des documents d'urbanisme (commune, EPCI) un nommage des pièces du document concernant leur territoire lorsqu'ils passent commande à un prestataire. L'archivage par les services serait également facilité.</p>	<p>Exemple de codification retenue dans le cadre du marché aquitain. Se rapporte à une commune et un document : 40125PLU20081222_ZON_S_L93.TAB. La date d'approbation est incluse dans le nom et le libellé est réduit au maximum pour ne pas avoir de problèmes avec MapInfo (tronquage des noms longs)</p>	<p>Le classement proposé a fait l'objet d'une discussion au sein du groupe de travail PLU du CNIG. La COVADIS n'a fait que reprendre les mêmes prescriptions. En outre, la date du document apparaît déjà dans le nom du sous-répertoire.</p>
23	DDTM40	N_DOCUMENT_URBA_ddd – P36	Technique	<p>Occurrences de l'attribut ETAT Cette table constitue t-elle l'historique des documents d'urbanisme d'un territoire ? - si NON. Il importe de savoir s'il existe un document opposable. Indiquer qu'un document est en cours, arrêté, abrogé ou annulé n'a pas d'utilité. - si OUI. Il faut pouvoir indiquer qu'un document n'est plus opposable parce que révisé (et remplacé par un autre document opposable).</p>	<p>Il ne s'agit pas dans cette table de suivre les procédures d'urbanisme mais d'avoir des informations générales sur le document d'urbanisme dont découlent les objets graphiques. A mon avis, ce champ est inutile.</p>	<p>Réponse : OUI, un identifiant de gestion a été ajouté à la table pour gérer les documents d'urbanisme comme une collection. Il s'agit du champ ID_DOC_URBA_PRECEDENT</p>
24	DDTM40	N_DOCUMENT_URBA_ddd – P36	Question	<p>SIREN Pourquoi indiquer le numéro SIREN pour une intercommunalité et pas le numéro INSEE pour une commune seule (champ non prévu ou champ à renommer) ?</p>		<p>SIREN : est rempli quand le PLU est approuvé par un EPCI La relation entre le document d'urbanisme et la ou les communes ayant approuvé le document est assurée par la table N_REL_DOCUMENT_URBA_COM_ddd (les cas des PLU approuvés par plusieurs communes vont se multiplier suite au Grenelle)</p>

25	DDTM40	Dictionnaire des tables – P36 et suivantes	Question	Qu'est ce qu'une date de validation ? Le document mis à disposition doit être une copie stricte du document approuvé.	La date d'approbation devrait suffire ...	dateApprobation = Date d'approbation de la dernière procédure administrative ayant fait évoluer le document d'urbanisme. Cette date correspond à la date approbation du document intervenue suite à une procédure e révision, d'élaboration, de modification, de mise à jour ou de mise en compatibilité (et même si elle ne concerne que la partie écrite du règlement). dateValidation = Date de la dernière validation de la zone. Cette date correspond à celle du dernier changement apporté à la zone ou à son règlement Une zone d'urba peut être modifiée sans pour autant que la date d'approbation du PLU dont il fait partie change
26	DDTM40	Dictionnaire des tables - P36	Question	Qu'est ce qu'une date de fin de validé ? A quoi cela s'applique t-il ?		dateFinValidite = Date de fin de validité du document. Si le document est remplacé, cette date correspond à la date d'approbation du document qui le remplace. Si le document est annulé, cette date correspond à la date d'annulation du document.
27	DDTM40	Dictionnaire des tables – P36	Technique	NOMREG : voir remarque n° 30 sur NOMFIC ci dessous.	Rédaction à compléter par : "... ou nom du fichier contenant le sommaire des documents d'urbanisme	Proposition prise en compte
28	DDTM40	Dictionnaire des tables - P36	Technique	NOMPLAN : nom du fichier de copie du plan original opposable. 1 - Il y a rarement un seul plan de zonage pour une commune. 2 – L'annexe b du CNIG ne prévoit pas de dossier de rangement pour la version PDF des plans originaux	2 – Le seul document opposable aujourd'hui étant le document papier, il est important d'avoir accès à une copie de ces plans. Soit : - la décomposition en sous dossier est à compléter par un sous dossier "Pieces_graphiques_originales", Soit - le sous dossier "Pieces_ecrites" est renommé en "Pieces_originales" et les PDF des pièces graphiques y sont également stockés.	Il sera précisé de stocker les plans originaux (images) dans le répertoire pièces écrites
29	DDTM40	Dictionnaire des tables – P36	Technique	REFINTERNET : de quelle adresse s'agit-il ? Du serveur, du site internet sur lequel on peut consulter toutes les pièces, ... ?	Il serait possible d'indiquer l'adresse FTP d'un document PDF listant l'ensemble des pièces constituant le document opposable, chacun de ces noms renvoyant par hyperlien vers le fichier correspondant.	Il s'agit de l'adresse du service internet qui permet au citoyen de consulter le PLU de sa commune.
30	DDTM40	Dictionnaire des tables – P37 et suivantes	Technique	NOMFIC : 80C Trop court pour prendre en compte l'arborescence de stockage.	A l'usage, nous avons augmenté la taille de ce type de champ à 150 C. Adresse serveur : 50 C. Dossier/ sous-dossier : 60 C. Fichier : 40 C. Au vu de l'organisation proposée, la taille pourrait encore être plus importante.	Ce champ sera étendu à 254 caractères
31	DDTM40	Dictionnaire des tables – P37	Technique	NOMFIC : nom du fichier du règlement de LA zone. En liant la zone affichée au seul règlement de LA zone, les informations concernant les dispositions générales ou les annexes ne sont pas disponibles à la consultation.	La solution retenue en Aquitaine consiste à créer un PDF de la totalité du règlement et de rajouter des index pour accéder plus rapidement aux chapitres recherchés. Dans le cas d'un dossier composé de plusieurs documents (Rev1, MOD1 et Mod2). Un PDF sert de sommaire des règlements en indiquant les différents règlements du dossier, leurs dates d'approbation et le noms des zones modifiées par chacun d'eux. Ce sommaire renvoie sur le règlement de chaque document, lui même constitué par un fichier PDF dont le nom comporte la date d'approbation et son nom (ex : 40266_PLU_20081021_Reglement_Modif1.pdf)	Le standard COVADIS cependant ne préconise aucune convention de nommage des fichiers numériques de règlement. Votre bonne pratique est en revanche fortement comparable à ce que le CNIG propose dans son cahier des charges.
32	DDTM40	Dictionnaire des tables – P37 et suivantes	Technique	DATAPPRO : date de la dernière approbation de LA zone. Faudra t-il pour chaque zone indiquer de quel dossier provient la zone ? (Elab, Mod1, Mod2 ,...) et la date d'approbation de chacun de ces dossiers ?	La table des zonages est constituée par l'ensemble des zones opposables au moment de leur consultation. La date du document opposable devrait suffire pour toutes les zones. Rédaction proposée : date d'approbation du document en cours.	Le dossier qui contient la zone est connu grâce au champ ID_DOC_URBA ce qui permet de répondre au besoin. Toutes les zones opposables à une même date sont stockées dans une même table et un seul sous-répertoire.
33	DDTM40	Dictionnaire des tables – P41	Editorial	Table : N_INFO_LIN_URBA_ddd Définition : ,, , périmètre ,, , Géométrie : Surfacing Champs : 4 fois le mot "périmètre" dans les définitions. Incohérences avec le nom LIN De même pour PCT	Copier/coller malheureux ? ,, ,	Correction prise en compte

34	DDTM40	Dictionnaire des tables – P42	Technique	Tables Habillage : Il n'est pas possible de saisir du texte pour étiqueter ces objets. Comment indiquer la largeur d'un Emplacement réservé, la largeur du classement sonore, la distance pour un alignement, le nom du cadre (ex : "Voir agrandissement planche 3.2") ...?	Rajouter un champ TXT	Si l'information à saisir concerne une prescription ou une annexe informative, les tables correspondantes sont déjà pourvues d'un champ TXT à utiliser pour ce cas de figure. Pour toute annotation d'autre nature, il convient d'utiliser la table HABILLAGE_TXT ajoutée au dictionnaire du document COVADIS.
35	DDTM40	Affectations d'objets	Technique	Dans quelles classes ranger : - les panneaux d'agglomération ? Souvent représentés par une ligne. - les sièges d'exploitation agricole ? Souvent représentés par un cercle. - les points d'accès aux zones à urbaniser ? Représentés par une flèche nommant, localisant et orientant l'accès.		Les différentes classes d'information sont là pour toutes ces informations
17	DDTM29		Général	Les informations de la base CONDUI du site de la DGALN devrait permettre en partie et automatiquement le transfert d'info vers la table N_DOCUMENT_URBA_ddd (contient le type et la date du dernier document en vigueur dans la commune ou la communauté de communes)	Prévoir une alerte (dans un champ supplémentaire) lorsque le document numérique n'est plus à jour par rapport au document applicable (DOC_NUMERISE, DOC_EN_VIGUEUR)	Le niveau de référence pour les données PLU est soit la commune soit l'EPCI. Ces autorités possèdent les données les plus à jour en tant que gestionnaire. Logiquement, la base CONDUI devrait être alimentée à partir de la consolidation nationale des informations saisies dans les tables N_DOCUMENT_URBA_ddd locales et non l'inverse.